

L'évolution du système bancaire libyen

Adnane Mehiri^{1,*}, Abdelatif Taloba²,

¹ Université d'El oued (Algérie),

² Université de Misrata (Libye),

تطور النظام المصرفي الليبي

عدنان محيري¹، عبد اللطيف طلوبة²

1. جامعة الوادي (الجزائر)،

2. جامعة مصراته (ليبيا)،

Date de réception : 25/12/2021 ; Date d'acceptation: 19 /05/2022 ; Date de publication: 30/06/2022

Abstract: This study aims to identify the Libyan banking sector by tracing its historical development and highlighting the events that clearly affected this development. The study relies on secondary sources represented in previous relevant studies that discuss issues related to the Libyan banking sector, through the historical method in collecting information describing this sector in the historical, political and economic context.

The study indicated that the Libyan banking sector was negatively affected largely by two factors, namely: The application of the political, economic and social philosophy of the previous regime, the pressure of the international community because of the political and economic sanctions that motivated the re-evaluation of many policies in the monetary and financial field. As a result, understanding Libyan bank policies and attitudes toward issues necessitates a thorough grasp of the banks' history as well as the context in which they have operated. Understanding the political, economic, and social environments in which banks operate is critical to understanding and forecasting their behavior

Keywords: Libyan Financial System ; Libyan banking system ; history of Libyan banks ;Libyan economy. Keyword ;

Jel Classification Codes : G18 ; E52 ; G21 ; N17

Résumé : Cette étude vise à identifier le secteur bancaire libyen en retraçant son développement historique et en mettant en évidence les événements qui ont clairement affecté ce développement. L'étude s'appuie sur des sources secondaires représentées dans des études pertinentes précédentes qui traitent des questions liées au secteur bancaire libyen, à travers la méthode historique de collecte d'informations décrivant ce secteur dans le contexte historique, politique et économique. L'étude a indiqué que le secteur bancaire libyen a été affecté négativement dans une large mesure par deux facteurs, à savoir : L'application de la philosophie politique, économique et sociale du régime précédent, la pression de la communauté internationale en raison des sanctions politiques et économiques qui motivé la réévaluation de nombreuses politiques dans le domaine monétaire et financier. Par conséquent, comprendre les politiques et les attitudes des banques libyennes à l'égard des problèmes nécessite une connaissance approfondie de l'histoire des banques ainsi que du contexte dans lequel elles ont opéré. Comprendre les environnements politique, économique et social dans lesquels les banques opèrent est essentiel pour comprendre et prévoir leur comportement.

Mots-clés : Système financier libyen ; système bancaire libyen ; histoire des banques libyennes ; économie libyenne

Codes de classification Jel : G18 ; E52 ; G21 ; N17

ملخص: تهدف هذه الدراسة إلى التعرف على القطاع المصرفي الليبي من خلال تتبع تطوره التاريخي وإبراز الأحداث التي أثرت بشكل واضح على هذا التطور. تعتمد هذه الدراسة على مصادر ثانوية تم التطرق إليها، كالدراسات السابقة التي تناقش مسائل متعلقة بالنشاط البنكي الليبي من خلال الاعتماد على المنهج التاريخي في جمع المعلومات التي تصف هذا القطاع في السياق التاريخي والسياسي والاقتصادي وأشارت الدراسة إلى أن القطاع المصرفي الليبي تأثر سلباً إلى حد كبير بعاملين هما: تطبيق الفلسفة السياسية والاقتصادية والاجتماعية للنظام السابق، وضغط المجتمع الدولي بسبب العقوبات السياسية والاقتصادية. مما حفز على إعادة تقييم العديد من السياسات النقدية والمالية، لذلك، فإن فهم سياسات ومواقف البنوك الليبية تجاه القضايا يتطلب معرفة دقيقة بتاريخ البنوك وكذلك السياق الذي تعمل فيه. يعد فهم البيئات السياسية والاقتصادية والاجتماعية التي تعمل فيها البنوك أمراً ضرورياً لفهم سلوكها والتنبؤ به

الكلمات المفتاحية : النظام المالي الليبي ؛ النظام المصرفي الليبي؛ تاريخ البنوك الليبية؛ الاقتصاد الليبي

I- Introduction:

Les banques jouent un rôle important dans le développement économique et le succès d'une nation. L'association entre la croissance économique et l'intermédiation financière intéresse depuis longtemps les universitaires, les économistes et les décideurs. Dans les pays moins développés, le rôle du système bancaire semble d'autant plus évident que les banques sont les acteurs dominants des secteurs financiers et sont la principale source de financement des activités économiques (Kumati, 2008). Les chercheurs par exemple (Habara, 2009; Husien, 2007) pensent que cela s'applique particulièrement à la Libye. Husein (2007), tout en souscrivant au point de vue selon lequel le secteur bancaire libyen est similaire à ses pairs dans d'autres pays en développement, soutient qu'il est —... plus crucial pour l'économie car il représente l'épine dorsale du système financier libyen, étant la seule source de financement et la seule institution financière pouvant fournir des prêts et des crédits en Libye (Husien, 2007).

Cependant, le succès des banques à jouer leur rôle et à atteindre les objectifs souhaités peut parfois être entravé par l'environnement qui l'entoure. Leur capacité à exercer des activités bancaires et à participer à la vie économique est déterminée, dans une certaine mesure, par des facteurs externes indépendants de leur volonté. Il s'agit notamment des systèmes juridiques, politiques, économiques et sociaux qui affectent l'existence d'institutions économiques et non économiques ainsi que des citoyens. Cela doit être gardé à l'esprit lors de l'étude de la performance bancaire. Par conséquent, on peut affirmer que la première étape de l'enquête sur la faible performance des banques consiste à déterminer quels facteurs ont le plus d'impact sur la performance. Cela devrait permettre d'éviter des conclusions trompeuses et, par conséquent, faciliter la formulation de recommandations réalistes .

De nombreuses études libyennes (Alwaddan, 2005; Elmogla, 2009; Hanibich, 2009; Husien, 2007; Kumati, 2008; Mashat, 2005) ont démontré la faible performance des banques libyennes dans les activités financières et non financières. Ce document constitue la première étape pour comprendre les raisons de cette faible performance en donnant un aperçu de l'évolution du secteur bancaire libyen depuis sa création jusqu'à la fin 2010 et en mettant en évidence les facteurs qui ont eu un impact majeur sur la performance du secteur bancaire libyen.

1. Structure du système bancaire libyen :

Le secteur bancaire libyen comprend la Banque centrale de Libye, des banques commerciales et des banques spécialisées. Les banques centrales ont un rôle essentiel à jouer. La banque centrale est le principal outil de mise en œuvre des politiques financières et monétaires de l'État ou du pays. Ainsi, il définit des rôles et des lignes directrices pour les banques afin de garantir que les activités bancaires servent à la fois les objectifs bancaires et les intérêts de l'État dans son ensemble. En Libye, les responsabilités et les tâches de la Banque centrale sont déterminées dans le cinquième article de la loi bancaire n° 1 de 2005. Les banques commerciales, quant à elles, sont considérées comme les institutions financières les plus importantes en Libye (Habara, 2009). Il en existe deux types principaux : les banques commerciales privées et les banques commerciales publiques. Le but de ces banques est d'atteindre des objectifs commerciaux. Les banques privées semblent avoir plus de liberté en matière de rentabilité.

II- Développement historique des banques libyennes :

L'histoire des activités bancaires en Libye remonte à 1868. Depuis lors, le secteur bancaire en Libye a connu de nombreux changements fondamentaux (Alwaddan, 2005; Husien, 2007; Kumati, 2008). Dans les sections suivantes, le développement du secteur bancaire en Libye sera divisé en plusieurs étapes, en fonction des événements importants qui ont eu un impact sur son développement.

1. La première étape : Avant 1952:

Pendant cette période, aucun gouvernement national n'existait. La Libye a souffert au cours de sa longue histoire d'un certain nombre de périodes de domination étrangère, y compris la domination des Grecs, des Romains, des Phéniciens, des Ottomans, des Italiens, des Britanniques et des Français. Cette étape historique peut se diviser en trois périodes, selon le type de colonisation ou d'administration qui a gouverné le pays à l'époque.

La période 1835-1911

Après l'effondrement du règne de la famille Karmanli en 1835, la Libye est tombée sous le contrôle de l'Empire ottoman pour la deuxième fois. Cela a continué jusqu'en 1911. Pendant cette période et par la suite, y compris la période d'occupation italienne, l'économie libyenne dépendait de l'élevage, de l'artisanat et de l'agriculture, avec un accent particulier sur l'agriculture et le commerce (Alwaddan, 2005). Dès lors, l'attention s'est tournée vers le financement du secteur agricole avec la création de la première banque agricole en Libye en 1868 à Benghazi, suivie d'une autre à Tripoli en 1901. Avec l'importance croissante d'un système économique dépendant principalement de l'agriculture, d'autres succursales de banques ottomanes ont été par la suite ouvertes à Tripoli et Benghazi en 1906 et 1911, respectivement, en plus des succursales dans d'autres villes de Libye.

Le rôle de la Banque agricole ottomane, à travers ses succursales, était limité et n'a pas eu d'impact significatif sur l'économie libyenne (Aspaq, 2011). Ainsi, il y avait de la place pour d'autres banques étrangères, notamment italiennes. En 1907, la banque d'Italie (Banco Di Roma) a ouvert une succursale à Tripoli, puis a ouvert deux autres succursales à Benghazi et Derna (Alwaddan, 2005), ainsi que plusieurs agences commerciales dans d'autres villes libyennes (Gabgub, 2009). La banque a octroyé des prêts pour des activités telles que l'agriculture, l'industrie légère, le transport maritime et les projets miniers. Cette focalisation des banques italiennes sur le marché libyen n'était pas uniquement pour des raisons commerciales.

L'objectif principal des activités bancaires italiennes en Libye était la préparation de l'occupation italienne de la Libye (Alwaddan, 2005; Aspaq, 2011; Gabgub, 2009; Husien, 2007). Alwaddan (2005) a déclaré : « La diplomatie italienne a passé 30 ans, par intermittence, à préparer l'opinion internationale à l'éventuelle occupation des possessions restantes de l'Afrique du Nord par la Turquie ». Les banques italiennes ont joué un rôle déterminant sur le terrain pour atteindre cet objectif en collectant des informations coloniales, en achetant des terres et en finançant des immigrants italiens pour les aider à s'installer en Libye (Alwaddan, 2005; Husien, 2007). Ces efforts ont largement réussi : l'Italie a occupé la Libye en 1911, et les activités des banques ont démontré qu'elles pouvaient être utilisées à des fins politiques et être un outil efficace pour atteindre des objectifs non commerciaux.

La période 1911-1942

Le colonialisme italien en Libye a commencé en octobre 1911 et s'est poursuivi jusqu'à la défaite de l'Italie lors de la Seconde Guerre mondiale par les Alliés en 1942. Au cours de cette période, d'autres banques italiennes (à savoir la Banque de Naples, la Banque d'Italie et la Banque de Sicile) ont également ouvert des branches à Tripoli en 1912 et 1913 (Aspaq, 2011; Husien, 2007). En outre, le Fonds d'épargne Tripoli, le Fonds d'épargne Burka et la Banque Tripoli ont été créés en tant que banques locales (Aspaq, 2011) et plus tard, en 1935, les deux premières banques ont fusionné sous le nom de Fonds d'épargne libyen. Le système monétaire et le secteur bancaire de la Libye ont été intégrés au système italien et en sont devenus une partie essentielle (Alwaddan, 2005; Husien, 2007).

L'économie libyenne a continué à dépendre de l'agriculture, en plus de l'artisanat et de l'élevage (Alwaddan, 2005; John, 1985). Les conditions économiques ont peu changé lorsque les Italiens se sont concentrés sur divers projets d'infrastructure tels que les routes, les ports et les bâtiments publics afin de soutenir le secteur agricole (Alwaddan, 2005).

La période 1942-1951

Après la défaite de l'Italie lors de la Seconde Guerre mondiale, Tripoli et Burka sont passées sous le contrôle d'une administration militaire britannique, tandis que l'administration militaire française contrôlait la troisième partie du pays, à savoir le Fezzan. Les banques italiennes ont fermé et, en conséquence, le secteur monétaire et bancaire de la Libye s'est effondré (Alwaddan, 2005). L'économie libyenne, qui restait tributaire du secteur agricole, a connu une grave récession, le déficit de la balance commerciale s'est accru et le gouvernement a atteint un point où il est devenu incapable de couvrir ses frais d'administration (Alwaddan, 2005). Des conditions économiques instables se sont poursuivies pendant cette période et la Libye est devenue l'un des pays les plus pauvres du monde (Habara, 2009); ainsi, l'aide internationale était vitale pour le pays et sa population.

Un sous-comité des Nations Unies a préparé une liste de services urgents requis et le système bancaire a été considéré comme l'un des besoins les plus urgents de la Libye afin de changer les conditions économiques (Alwaddan, 2005). Cependant, les organisations britanniques dominaient les activités financières. L'administration militaire britannique contrôlait les activités financières et monétaires libyennes par le biais des succursales de la banque de Barclays établies à Tripoli et Benghazi en 1943 (Gabgub, 2009). La banque de Barclays a repris la responsabilité d'émettre des devises en Libye, et en addition fournir ses services bancaires. (Gabgub, 2009), et était la seule banque opérant sur le marché libyen jusqu'au début de 1951 (Baej, 2013). Sur la base du règlement n° 1211, promulgué en 1950, les banques italiennes (Banque de Rome, Banque de Napoli et Banque de Sicile) ont repris leurs activités en Libye en 1951 (Hanibich, 2009).

Ce qui restait absent des activités bancaires, ce sont les banques libyennes. Par conséquent, les Libyens manquaient de compétences bancaires, d'expérience et d'éducation connexes (Kumati, 2008). Politiquement, le 24 décembre 1951, la Libye a obtenu son indépendance en tant que Royaume-Uni de Libye. Une commission internationale a alors été constituée et s'est vu confier certaines responsabilités d'une banque centrale (Kumati, 2008).

2. La deuxième étape: 1952-1962:

Après l'indépendance de la Libye, la faiblesse de l'économie s'est poursuivie et la Libye est devenue plus dépendante de l'aide internationale et des revenus provenant de la location de terres libyennes pour des bases militaires britanniques et américaines (Alwaddan, 2005). La découverte de pétrole en 1958 a radicalement changé l'économie libyenne. Le secteur pétrolier est devenu le secteur dominant de l'économie et la Libye est passée de l'un des pays les plus pauvres du monde à l'une des nations les plus riches de sa région (Alwaddan, 2005). On peut dire que la Libye, après avoir rejoint l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en juin 1961, a commencé à passer de sa dépendance à l'aide internationale à une grande dépendance aux marchés internationaux.

L'année 1952 a vu l'établissement en Libye de deux banques ; à savoir, la Banque arabe et la Banque britannique du Moyen-Orient. Des licences ont également été accordées à la Banque d'Égypte, la Banque immobilière tuniso-algérienne (une société française), la Banque Américaine et la Morgan Guaranty Bank (Hanibich, 2009). Le Comité de la monnaie libyenne a été créé en février 1952 et, en 1955, la loi n° 30 a été promulguée pour établir la Banque nationale de Libye, qui a commencé ses activités plus tard en avril 1956 (Hanibich, 2009). La Banque nationale de Libye a rencontré quelques obstacles résultant de ses pouvoirs limités. La loi lui permettait d'exercer des activités bancaires normales, mais ne lui donnait pas le pouvoir de superviser, de contrôler ou d'organiser les activités des banques commerciales (qui étaient toutes des banques étrangères), ni de collecter les informations bancaires nécessaires à l'élaboration des politiques bancaires et monétaires (Hanibich, 2009). Ainsi, son rôle était plus consultatif qu'exécutif (Aspaq, 2011). La législation bancaire n° 4, promulguée le 20 novembre 1958, donnait plus d'autorité à la banque, mais pas dans la mesure où elle pouvait contrôler et diriger les activités des banques étrangères. Ces banques ont continué à se concentrer exclusivement sur la réalisation de profits rapides en finançant des activités commerciales et en ignorant d'autres activités telles que l'industrie et l'agriculture (Hanibich, 2009). Au début de 1959, la Banque nationale de Libye a commencé à promouvoir l'idée de « libyéniser » le secteur bancaire, mais cela n'a pas reçu de réponse positive de la part des banques étrangères (Hanibich, 2009). Sur la base d'une loi promulguée le 19 juillet 1955, la Banque nationale de l'agriculture a été la première banque spécialisée libyenne, fondée pour financer et soutenir le secteur agricole et ses activités connexes (Hanibich, 2009).

3. La troisième étape: 1963-1969:

Gabgub (2009) considère cette période comme l'une des phases les plus importantes à la fois de l'économie libyenne et du système bancaire libyen. Deux événements importants distinguent cette période : le début des plans nationaux de développement économique et social et la création des banques commerciales libyennes.

Sur le plan économique, cette période a vu une augmentation spectaculaire des revenus libyens de 86,698 millions de dollars US en 1962 à 1205,904 millions de dollars US en 1969, en raison de la contribution croissante des revenus pétroliers à l'économie libyenne, de seulement 7,6 % en 1962 à 77,4 % en 1969 (Alwaddan, 2005). Ainsi, le premier plan national de développement

économique et social s'est développé, couvrant les années 1963 à 1968 (étendu plus tard pour inclure 1969), et s'est concentré sur l'amélioration du niveau de vie et des services publics, tels que les transports et l'électricité (Alwaddan, 2005). Une part considérable des dépenses a été consacrée au logement, aux transports, aux communications, à l'agriculture et à l'électricité, ce qui a entraîné à son tour une amélioration notable du niveau de vie et du revenu par habitant (Alwaddan, 2005). Il ne fait aucun doute que les banques devaient jouer un rôle majeur des banques dans ces plans de développement économique et social. Cependant, il y avait un problème dans le secteur bancaire à ce moment-là.

Alwaddan (2005) et Husien (2007) ont indiqué que la Banque nationale libyenne n'était pas en mesure de forcer les banques étrangères à se conformer aux politiques d'intérêt national que la banque était censée atteindre et, par conséquent, la loi bancaire n° 4 a été délivrée en 1963. Hanibich (2009) considère cette loi comme l'influence majeure sur la participation ultérieure des banques libyennes aux activités bancaires. Jusqu'en 1963, le secteur bancaire en Libye ne comprenait que la Banque nationale de Libye et 10 banques étrangères (Husien, 2007). La loi a changé la nomination de la banque nationale de Libye en banque de Libye l'autorité d'inspecter les banques d'exploitation et d'imposer des sanctions). Il s'agit d'une étape importante vers la création d'une véritable banque centrale (Husien, 2007). La banque a également adopté une politique de libyanisation du secteur bancaire ; il refusa d'autoriser les banques étrangères à ouvrir de nouvelles succursales et fit de la libyanisation des banques étrangères une condition préalable à l'entrée de nouvelles banques étrangères. Alwaddan (2005) a fait valoir que la raison de la politique de libyanisation était de promouvoir le secteur bancaire local, car les banques étrangères étaient considérées comme faisant passer leurs propres intérêts avant les intérêts nationaux libyens. (Husien, 2007) partageait ce point de vue, et allait même plus loin en affirmant que les changements, apportés par la nouvelle loi, visaient à diminuer le rôle des banques étrangères dans le pays —... puisque les banques étrangères ont été conçues pour fournir des crédits à court terme pour le commerce où le risque était limité et la marge bénéficiaire était relativement élevée. De l'avis de Gabgub (2009), cette position prise par les banques étrangères a entravé les efforts visant à atteindre les objectifs économiques libyens.

Cependant, quatre banques étrangères, à savoir les succursales de la banque d'arabe, de la Banque de napoléon, de la Banque de l'Italie et de la Banque Barclays, ont rejeté la politique de libyanisation (Hanibich, 2009). Néanmoins, la banque industrielle immobilière libyenne a été créée le 7 septembre 1965 pour financer les investissements industriels et immobiliers, et cinq banques commerciales ont été fondées, chacune détenue à 51 % par la banque de Libye (Hanibich, 2009).

Le 1er septembre 1969, Mouammar Kadhafi – avec un groupe d'officiers se faisant appeler le Conseil de commandement révolutionnaire (RCC) – a mené un coup d'État militaire, prenant le pouvoir et proclamant la Libye une république. Ils sont venus avec une idéologie différente en termes d'économie et de politique. Par exemple, l'économie de la Libye au cours de la période 1951 à 1969 avait été principalement capitaliste, où le secteur privé était encouragé et l'intervention du gouvernement limitée (Husien, 2007); Cependant, après le coup d'État, les objectifs d'unité arabe, de socialisme et de liberté ont été soulignés et, par la suite, l'économie libyenne a évolué vers le socialisme.

Avant que le RCC prenne sa première décision concernant le secteur bancaire, une banque privée libyenne appelée Al Kafela avait déjà été créée et a démarré ses activités au début de novembre 1969 (Hanibich, 2009). Quelques jours plus tard, le RCC achevait le processus de libyanisation des succursales de banques étrangères, qui avaient auparavant rejeté cette politique. Le conseil a publié un édit le 13 novembre 1969 convertissant ces succursales en sociétés par actions, dont pas moins de 51 % de leurs actions appartiendraient au gouvernement libyen (Sharkasi, 2011).

De plus, selon cette décision, la majorité des conseils d'administration des banques étrangères opérant en Libye devaient être libyennes (Fakhri et al., 2009). Cela semblait refléter le faible niveau de confiance dans les banques étrangères et leur rôle dans le développement de l'économie libyenne.

Sur la base de ce qui précède, cette période se distingue par la mise en œuvre à la fois des plans nationaux de développement économique et social et de la politique de libyanisation. Cette politique a été formulée et exécutée en réaction au conflit entre les intérêts des banques étrangères et de l'État libyen.

4. La quatrième étape: 1970-1992

La conversion radicale au socialisme a affecté tous les aspects ultérieurs de la vie libyenne : socialement, politiquement, économiquement, ainsi que les performances du secteur bancaire. Aspaq (2011) a indiqué que l'un des événements les plus importants après 1969 était l'exigence que les objectifs du secteur bancaire soient cohérents avec la politique générale du nouveau système politique. A ce titre, le secteur bancaire était perçu par ce nouveau système comme « un objectif primordial de son programme général de libyisation et de nationalisation » (Alwaddan, 2005).

Les années 1970-1992 ont été marquées par des changements politiques et économiques fondamentaux. Le RCC « cherchait à transformer la Libye en une République indépendante, libre de ce qui était perçu comme les diverses influences étrangères dont la présence était autorisée sous l'ancienne monarchie » (Hajjar, 1980). De plus, les bases militaires britanniques et américaines en Libye ont été fermées respectivement en mars et juin 1970. Dans le même année, les biens des Juifs et des Italiens en Libye ont été confisqués (Hajjar, 1980). Cela comprenait les participations des banques italiennes dans la banque Umma, la banque Al-Esteqlal et la banque Sahara (Hanibich, 2009).

En 1976, Al Kadhafi a publié le premier chapitre de son livre *Le Livre vert*. Dans ce chapitre (qui a été suivi de deux autres concernant les questions économiques et sociales), tous les systèmes politiques existants, avec une mention particulière du capitalisme et du communisme, ont été prétendus défectueux et antidémocratiques. Al Kadhafi a présenté ce qu'il a appelé la « démocratie directe », qui est basée sur le règne du peuple – tout le monde ; pas des partis, ni d'autres types de systèmes politiques. Théoriquement, dans ce système, les gens se gouvernent eux-mêmes par le biais de leurs assemblées périodiques appelées Congrès populaires de base, où ils discutent de toutes les questions sociales, économiques et politiques nationales et prennent des décisions connexes. Ces décisions sont mises en œuvre par des organes exécutifs, eux-mêmes choisis et dirigés par des responsables nommés par les populations elles-mêmes. Dans un tel système unique, Al Kadhafi n'a occupé aucun poste officiel ou exécutif ; il était plutôt considéré comme un théoricien et un chef de la révolution. Le 1er mars 1979, il a renoncé à tous les titres officiels, à l'exception de celui de « chef de la révolution » (Hajjar, 1980).

Dans le deuxième chapitre du *Livre vert*, les systèmes capitaliste et socialiste ont été critiqués et considérés comme injustes pour les travailleurs et biaisés en faveur des intérêts des entreprises ou de l'État. Dans ce chapitre, les travailleurs des systèmes économiques existants sont considérés comme des sortes d'esclaves modernes dans la mesure où ils reçoivent un salaire en échange de leurs efforts dans le processus de production. Le chapitre évoquait le slogan « des partenaires, pas des salariés » et appelait à un autre type d'institution économique dans laquelle la gestion était choisie par les travailleurs et les revenus répartis de manière équitable entre les travailleurs, les matières premières et les machines utilisées dans le processus de production. Dans ce chapitre, le profit n'était pas considéré comme l'objectif principal de la gestion, mais comme un phénomène d'exploitation.

L'année suivante a vu la mise en œuvre du livre vert, ou ce que son auteur appelle la troisième théorie universelle. Habara (2009) a déclaré que « la plupart des législations se sont ajustées pour devenir compatibles avec les concepts du Livre vert ». Le 2 mars 1977, Kadhafi a proclamé le début de l'ère du pouvoir populaire. Le nom du pays a donc changé pour devenir la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, et tous les autres types de systèmes politiques connus sont devenus interdits.

Ce type de système a eu des implications fondamentales sur l'économie libyenne. Habara (2009) a soutenu que la prédominance du secteur public sur les activités économiques est une caractéristique clé du Livre vert. Le secteur public a commencé à se développer aux dépens du secteur privé. La part de l'investissement de ce dernier secteur dans le PIB est passée de 9,3 % (sur 18,8 % d'investissement fixe) en 1970 à 1,3 % (sur 13,8 %) en 1990 (Husien, 2007). En fait, le secteur privé a été presque totalement aboli en 1979 et le gouvernement a commencé à contrôler presque toutes les activités économiques. La domination du secteur public sur le secteur économique a duré jusqu'en 1989 (Alwaddan, 2005).

L'influence de plans et d'interventions gouvernementaux importants sur le développement économique et social national de la Libye, 1969-1992

La période 1969-1974

Un plan de développement a été formulé par le gouvernement en 1969. Ce plan était le deuxième, et a été affecté par le changement politique qui s'est produit en 1969, qui a amené une vision différente des activités économiques menées en Libye ; par conséquent, le plan n'a pas été mis en œuvre (Gait, 2009). En conséquence, les deux années qui ont suivi 1969 ont été marquées par une stagnation économique (Alwaddan, 2005).

Pour le secteur bancaire, un événement important s'est produit au cours de cette période. En décembre 1970, la loi n° 153 a été délivrée pour nationaliser le secteur bancaire, et toutes les banques commerciales sont devenues la propriété exclusive de Libyens. L'objectif de libérer la Libye de « ce qui était perçu comme les diverses influences étrangères » incluait l'influence financière et réglait les difficultés (mentionnées précédemment) que la Banque de Libye avait rencontrées avec les banques étrangères. Le processus de nationalisation semble être une extension des actions précédentes concernant les bases militaires de la Grande-Bretagne et de l'Amérique, et la propriété des Italiens et des Juifs en Libye. Toutes ces mesures ont été prises la même année. Husien (2007) a observé que l'objectif sous-jacent de la loi sur la nationalisation était la

« Intention de mettre fin aux monopoles capitalistes dans le secteur bancaire ».

Le nombre de banques commerciales libyennes est passé de dix à cinq, à savoir ; la Banque de Gumhouria, la banque d'Umma, la Banque Nationale commerciale, la banque de wahda et la banque Sahara. La Banque de Libye détenait tout le capital des trois premières banques et la majeure partie du capital des deux autres banques. La domination de ces cinq banques dans le secteur bancaire commercial a duré plus de deux décennies.

En 1971, la loi bancaire n° 63 a été promulguée modifiant la loi précédente n° 4, qui a été délivrée en 1963. La nouvelle loi a changé le nom de la Banque de Libye en Banque centrale de Libye, et lui a donné plus de pouvoir de surveillance, diriger et contrôler les activités des banques commerciales. Alwaddan (2005) a identifié un changement important et dramatique dans l'objectif principal des banques commerciales : la maximisation des profits n'est plus devenue leur priorité. L'article (57) de la loi 63/1971 stipulait que :

La Banque centrale de Libye contrôle et supervise les banques commerciales, règle les relations entre elles, coordonne leurs activités et assure le suivi de leurs travaux dans la mise en œuvre de la politique générale définie pour le secteur bancaire, conformément aux plans généraux de l'État.

Les politiques gouvernementales ont guidé les banques commerciales dont les activités sont passées d'une concentration sur le profit à une concentration sur le financement des plans sociaux et économiques officiels. Cela jette un doute sur la validité de décrire ces banques comme des banques commerciales. Il semble qu'en devenant propriété du gouvernement, ils se soient transformés en outils financiers pour la mise en œuvre des plans du gouvernement. Ainsi, les banques commerciales ont étendu leurs activités pour couvrir des zones plus larges, ont participé à la création de certaines entreprises et banques étrangères (telles que la Banque euro-arabe et la Banque franco-arabe), ont financé plus de secteurs et ont coopéré avec la société immobilière libyenne. Banque industrielle pour résoudre les problèmes de logement en accordant des prêts au logement et à l'immobilier aux personnes à revenus moyens et limités (Alwaddan, 2005; Husien, 2007). Comme l'a déclaré Alwaddan (2005) « les activités des banques commerciales en Libye ont été étendues à tous les domaines dans tout le pays ».

Habara (2009) a mentionné que les banques commerciales, afin de réaliser des plans économiques et sociaux, ont ouvert de nombreuses succursales dans différentes parties du pays pour fournir leurs services et prêts à tous les citoyens libyens et à tous les secteurs gouvernementaux. Ce qui a rendu nécessaire l'ouverture de succursales bancaires, c'est que, selon la loi, tous les salaires et traitements des employés et des employés du gouvernement devaient être fournis via des comptes bancaires, établissant ainsi un besoin de contact continu entre les banques et les citoyens quel que soit leur emplacement.

En février 1972, la loi bancaire n° 18 a été promulguée, puis modifiée la même année par la loi n° 66, fondant la banque arabe libyenne étrangère. Celui-ci a été créé pour mener des activités bancaires en dehors de la Libye (Husien, 2007).

La période 1973-1975

Environ 6,6 milliards de dollars ont été consacrés à la mise en œuvre d'un plan gouvernemental pour 1973-1975, avec une focalisation particulière sur des secteurs tels que le

logement, 18,4 % ; agricole, 16,6 % ; électricité et eau, 13,1% ; transports et communications, 12,9% ; industrie, 11,8 % ; éducation, 9,8 % ; et services publics, 9,5 %. Fait intéressant, le secteur de la banque et de l'assurance a reçu le pourcentage le plus faible : 0,02 % (Alwaddan, 2005). Le plan a été considéré comme un succès puisqu'un taux de croissance réel de 19,5% a été atteint dans la production non pétrolière, dépassant le taux de croissance attendu de 17,5% (Habara, 2009). Ce qui semble intéressant, c'est l'existence d'un motif politique (à cette époque précoce) derrière ce plan économique. Gait (2009) a commenté que l'une des raisons de la mise en œuvre de ce plan était d'obtenir le soutien du peuple libyen pour le nouveau régime politique.

La période 1976-1980

Un plan de développement gouvernemental a été formulé pour la période 1976-1980. Le budget consacré à ce plan de transformation a atteint environ 24,3 milliards de dollars, les priorités du plan étant modifiées pour se concentrer sur la fabrication (21,1 % de l'investissement total), les transports et les communications (16,7 %), et l'agriculture (14,4%) (Alwaddan, 2005). Habara (2009) a considéré ce plan comme un succès car le taux de croissance économique annuel de 1975 à 1980 était d'environ 6,6 %. Il a également mentionné qu'au cours de cette période, des fonds, des prêts et des facilités ont été accordés pour encourager la population rurale à s'abstenir de migrer vers les villes. Il est évident que les revenus pétroliers ont été la principale source de financement de ce plan – et d'autres avant lui. À la fin de cette période, cependant, ces revenus avaient atteint leur valeur la plus élevée depuis 1970, puis ils ont commencé à baisser après la fin de 1980 (Gait, 2009). Un tel tournant a eu des implications négatives dans les années 1980 sur les plans économiques et sociaux et l'économie libyenne dans son ensemble.

En réponse, les banques commerciales libyennes de 1976 à 1980 ont connu des changements considérables dans leur structure, leurs objectifs, leurs activités et leur participation au financement de l'ensemble, conséquence de la situation économique, en particulier de l'augmentation de la production et du prix du pétrole, et des modifications apportées aux lois bancaires (Alwaddan, 2005). Le tableau (1) montre une croissance considérable des budgets des banques commerciales, en particulier de leurs capitaux et réserves, dépôts et crédits accordés :

Tableau (1) : Capital et réserves, dépôts et crédits accordés (Banques commerciales libyennes pendant la période (1970-1980) (Million LYD)

| Article/Années | 1970 | 1973 | 1975 | 1976 | 1980 |
|----------------------------|-------|-------|-------|---------|--------|
| Crédit total | 96.2 | 240.9 | 641.9 | 739.5 | 1321.2 |
| Capital et réserves | 9.9 | 24.2 | 43.6 | 47.9 | 148.6 |
| Total des dépôts | 129.7 | 367.1 | 615.9 | 826.5 | 2416.2 |
| Actif total | 160.0 | 452.3 | 923.0 | 1,160.2 | 3436.3 |

La source: Banque centrale de Libye, 2001

La période 1981-1985

Dans les années 1980, la baisse de la demande de pétrole a affecté négativement le budget général du pays et a provoqué une dette intérieure brute qui a atteint 5 345,4 millions de LYD à la fin de cette décennie ; cela a été couvert par la Banque centrale et les banques commerciales (Husien, 2007). Au cours de la période 1981-1985, les exportations libyennes de pétrole brut sont passées de 6 287 300 LYD la première année à 3 184 000 l'année dernière ; ceci, à son tour, a entraîné un déficit de la balance des paiements, ainsi qu'une baisse du PIB (Gait, 2009).

L'inflation a également atteint 11,9% en 1982 (Husien, 2007). Cette situation a créé des difficultés pour financer de nombreux projets de développement. La Banque centrale, en réponse à cette situation, a mis en place une politique restrictive en matière de change, ce qui a gravement affecté le secteur bancaire en termes d'avoir extérieurs nets et d'offres de devises (Husien, 2007).

Cependant, au cours de la période 1981-1985, le secteur de l'industrie a continué d'être un point central de la politique gouvernementale, gagnant 23,1 % de l'investissement total, suivi par le secteur agricole (18,2 %), les transports et communications (12,3 %) puis les secteurs restants (Alwaddan, 2005). Ainsi, deux banques spécialisées ont été créées en 1981 pour remplacer la banque immobilière industrielle libyenne (Hanibich, 2009). La première était la Caisse d'épargne et d'investissement, et sa mission principale était d'encourager l'épargne et l'investissement

immobiliers et de fournir des prêts au logement. La deuxième banque était la Banque de développement, et sa tâche était de financer les activités productives du secteur économique.

Environ 80 % des crédits accordés par les banques commerciales au cours des années 1980 étaient alloués au secteur public (Husien, 2007). Par conséquent, cette période a été marquée par la croissance des créances douteuses. L'abolition du secteur privé n'a laissé aux banques commerciales que d'autre choix que de financer des entreprises publiques, des projets et des plans économiques et sociaux nationaux. Comme ceux-ci n'étaient pas rentables au départ et que leur efficacité était faible, les remboursements des prêts sont devenus un problème et la croissance des prêts non productifs est devenue plus perceptible. En outre, les banques commerciales libyennes ont été invitées à contribuer à couvrir le déficit du budget général. En 1991, 5 820,3 millions de LYD correspondaient à l'engagement du trésor public envers la Banque centrale de Libye et les banques commerciales libyennes (Husien, 2007).

La période 1986-1992 a été témoin de certains événements politiques qui ont ajouté plus de fardeaux sur la situation économique difficile en Libye. Par exemple, en plus des sanctions américaines imposées à la Libye en 1981 (Habara, 2009), en 1986, tous les avoirs libyens dans les banques américaines et leurs succursales à l'intérieur et à l'extérieur de l'Amérique ont été gelés par une décision américaine dans le cadre d'une politique américaine de lutte contre le terrorisme (Husien, 2007). En 1992, le Conseil de sécurité de l'ONU a également imposé des sanctions à la Libye parce qu'elle était accusée d'être responsable de la destruction du vol Pan Am 103 au-dessus de Lockerbie et du vol UTA 772 au-dessus du Tchad et du Niger.

Sur le plan économique, la période postérieure à 1985 a vu une forte baisse des revenus pétroliers dont dépendait largement l'économie libyenne. En conséquence, et combinée aux pressions résultant des problèmes économiques et politiques évoqués plus haut, cette période a vu le début des réformes économiques gouvernementales, notamment des mesures visant à ouvrir à nouveau la porte au secteur privé. L'une de ces étapes a été la création de la Société nationale d'investissement. Cette société a été fondée en 1986 afin d'atteindre deux objectifs : promouvoir les programmes de privatisation et attirer les investisseurs étrangers (Kumati, 2008). Cette entreprise appartenait au peuple libyen qui versait une contribution mensuelle obligatoire à l'entreprise, à hauteur de 1,5% de leurs salaires. En outre, un nouveau type de partenariat appelé «Tachrokyaat» a été introduit par le gouvernement libyen, par lequel les individus ont été autorisés à gérer de petites entreprises de manière coopérative (Alwaddan, 2005). En 1987, la décision n° 447 a été émise par le Comité général du peuple libyen transférant la propriété de certaines usines d'État à leurs employés (Sharkasi, 2011). L'année 1989 a apporté des décisions plus explicites de réouverture de l'économie aux activités privées. La propriété privée des petites et moyennes industries est devenue légale et le gouvernement libyen a commencé à libéraliser certains secteurs économiques (Alwaddan, 2005). Enfin, la loi n° 9, 1992 a été promulguée le 2 septembre détaillant la privatisation des entreprises publiques et la participation privée des particuliers et des entreprises à l'économie libyenne (Kumati, 2008).

Il convient toutefois de mentionner ici que l'article 11 de cette loi stipulait que l'État et les banques commerciales devaient fournir à ces nouvelles organisations privées l'aide et les facilités nécessaires, y compris, notamment, des facilités de crédit pour mener des activités économiques. Il semble que les banques commerciales aient été à nouveau utilisées comme un outil pour mettre en œuvre la politique de l'État et répondre à ses directives, plutôt que de donner aux banques le choix de se comporter naturellement en fonction des considérations de marché. Husien (2007) a déclaré que les programmes globaux de réforme économique et d'ajustement structurel étaient conçus pour être mis en œuvre en deux phases et que le rôle du secteur bancaire dans ces deux phases était essentiel. La première étape a commencé au début des années 90 et visait à améliorer la gestion macroéconomique et à accroître la dépendance vis-à-vis des secteurs non pétroliers dans le but d'améliorer la croissance. Atteindre ces objectifs a nécessité de prendre diverses mesures, dont la consolidation du système bancaire. La deuxième phase a débuté à la fin des années 90 et visait à réduire la taille du secteur public au profit du secteur privé et à évoluer vers une économie de marché. Cette orientation a créé la nécessité de prendre des mesures structurelles, économiques et juridiques, y compris la privatisation des banques publiques.

Sur la base de ce qui précède, il semble que depuis les années 1970, la mise en œuvre des politiques gouvernementales via le Livre vert a abouti à une économie fortement contrôlée et gérée

par le secteur public. Ce secteur était caractérisé par une faible efficacité et une incapacité à investir les énormes capitaux qui lui étaient alloués. Cela a conduit le secteur public à devenir une charge continue et croissante pour le budget public, amplifiant le déficit budgétaire. Cette situation a été aggravée par les pressions de facteurs externes, tels que la chute spectaculaire des exportations de pétrole et de son prix, et des sanctions internationales. Le gouvernement s'est rendu compte qu'abandonner le secteur privé n'était pas la bonne décision, du moins d'un point de vue économique.

5. La cinquième étape: 1993-2004

Le changement d'attitude et de politique du gouvernement vis-à-vis de la participation du secteur privé à l'économie libyenne a créé le besoin de réformer d'abord le système bancaire. Le gouvernement s'est rendu compte que les programmes de privatisation et la participation du secteur privé aux activités économiques nécessitent, dans une certaine mesure, de libérer le secteur bancaire du contrôle de l'État. Alwaddan (2005) a fait valoir que la politique de réforme économique mise en œuvre par le gouvernement libyen, à partir du milieu des années 80 et axée principalement sur le secteur privé, nécessitait un secteur bancaire fort et efficace. Kumati (2008) a fait valoir qu'un secteur bancaire aussi fort pourrait étayer les réformes économiques et les initiatives d'investissement privé. En conséquence, la loi bancaire n° 1 a été promulguée le 21 mars 1993. Husien (2007) a estimé que cette loi était la première étape nécessaire pour faciliter le processus de réforme du secteur bancaire. Cependant, l'objectif principal était toujours de soutenir la politique de réforme de l'économie libyenne. Par exemple, selon l'article 51, les banques commerciales étaient toujours tenues de contribuer au financement des plans du gouvernement. Husien (2007) a déclaré que « depuis cette année (1993) les banques commerciales et spécialisées ont offert leurs services et mené leur travail dans le respect de cette loi et conformément à la politique générale de l'État ». Gabgub (2009) a commenté ce qui suit :

...la disparité du volume des prêts accordés par le secteur bancaire libyen est liée à la politique de l'État libyen en matière de développement socio-économique. Ainsi, on peut dire que le gouvernement libyen a accordé plus d'attention au soutien des activités liées aux projets socio-économiques et d'infrastructure.

En outre, la loi de 1993, après plus de deux décennies, a de nouveau reconnu l'importance de la participation étrangère dans le secteur bancaire. La loi stipulait que les banques étrangères étaient autorisées à exercer des activités bancaires en Libye par l'intermédiaire de leurs succursales, agences ou bureaux de représentation. En conséquence, jusqu'au 31 décembre 2004, il y avait huit bureaux de représentation de banques étrangères en Libye (Hanibich, 2009).

La loi a également permis la création de banques commerciales sous la forme de sociétés par actions, ouvrant la voie à la croissance de la participation privée dans le secteur bancaire. En conséquence, quatre banques privées ont été créées. En outre, les banques régionales, connues sous le nom d'« Al-Massaraf Al-Ahliya », ont également été établies en tant que banques privées, dans le but de développer les différentes régions de Libye où elles opéraient. À la fin de 2000, il y avait 44 banques régionales en activité pour « étendre les services bancaires et fournir le crédit nécessaire aux petits projets productifs dans ces régions » (Banque centrale de Libye, 2001). Cependant, en 2002, une autre banque spécialisée, la Banque rurale, a été créée, rejoignant les trois autres banques spécialisées. L'objectif principal de cette banque était de « motiver les personnes à revenu limité et les chômeurs à la recherche d'un emploi à contribuer au processus de production et à améliorer leur niveau de vie » (Banque centrale de Libye, 2006a).

La promulgation de la loi n°1 a permis au gouvernement de poursuivre sa démarche visant à transformer une partie de son secteur public en secteur privé. En 1994, 145 fabricants avaient été transférés du secteur public au secteur privé, et en 1995 la propriété de 295 autres fabricants a été transférée à leurs employés (Sharkasi, 2011). En outre, le gouvernement libyen a rendu sa décision n° 313 en 2003 transférant la propriété de 260 entreprises au secteur privé. En outre, le gouvernement a fourni des incitations aux entreprises privées, notamment l'exemption d'impôts pendant cinq ans et l'autorisation d'importer des matières premières et des équipements sans payer de taxes et de droits de douane (Sharkasi, 2011). Cependant, Husien (2007) a noté que bien qu'il existait un cadre général pour le processus de privatisation fondé en 2000, « il n'y avait pas de loi de privatisation, et le cadre n'était ni finement ajusté ni réaliste » (Husien, 2007).

En novembre 2003, Al Kadhafi, leader de la révolution, a reconnu l'échec du secteur public et a appelé à la privatisation de tous les secteurs économiques, y compris le secteur bancaire. À peine deux mois plus tard, en janvier 2004, le Conseil général de privatisation a été créé pour aider à planifier, organiser et mettre en œuvre les programmes de privatisation des entreprises publiques (Kumati, 2008). Le processus de privatisation a alors commencé à s'étendre et le gouvernement a commencé à vendre environ 360 entreprises publiques (Husien, 2007).

Sur le plan des plans économiques, une autre initiative a été mise en place pour la période 1994-96. Il visait à terminer les projets inachevés du plan précédent, ainsi qu'à mettre en œuvre de nouveaux projets dans des secteurs tels que la santé, l'énergie, les services publics et le secteur industriel (Alwaddan, 2005). Ce plan a été affecté par la baisse des prix du pétrole, et à ce titre, les dépenses réelles n'ont pas dépassé 60 % de ce qui avait été estimé. L'année 1998 a également été témoin d'une baisse significative des recettes pétrolières en raison de la baisse spectaculaire des prix du pétrole et des exportations de pétrole, qui ont été en partie affectées par les sanctions américaines et onusiennes (Alwaddan, 2005).

Au cours des années 90, et quelques années après, la Libye a été témoin de l'impact des sanctions internationales imposées par l'ONU sur certains secteurs économiques en Libye. Kumati (2008) fait référence à un rapport soumis au secrétaire de l'ONU en septembre 1996 et à un document du ministère des Affaires étrangères en avril 2003. Le rapport a démontré que les programmes et plans de développement de la santé, de la protection sociale et des infrastructures ont été négativement affectés par les sanctions économiques imposées. ; le document indiquait également qu'à la suite de ces sanctions, les industries libyennes avaient perdu plus de 55 milliards de dollars américains. Gait (2009) considère les sanctions internationales comme l'une des causes de la stagnation économique que connaissait l'économie libyenne à cette époque.

À la fin des années 1990, la Libye a commencé à modifier sa politique étrangère et à prendre des mesures pour satisfaire le monde occidental (Habara, 2009). Ces mesures comprenaient l'arrêt du soutien aux activités terroristes, la remise (le 5 avril 1999) des deux Libyens accusés d'avoir fait sauter le vol Pan Am 103 au-dessus de Lockerbie et la mise en œuvre de certaines idées économiques du marché du capitalisme. Cela a entraîné par la suite le gel des sanctions économiques le 5 avril 1999 (et leur levée en 2003). Alwaddan (2005) a souligné qu'à partir de 1999, le gouvernement libyen a commencé à faire des efforts pour attirer des investisseurs étrangers sur le marché libyen. En fait, ces efforts ont commencé officiellement avant cela, en particulier avec la promulgation de la loi n° 5.1997 qui encourageait les investissements de capitaux étrangers.

Un autre plan de développement a été initié au cours de la période 2001-2005. Gait (2009) affirme que ce plan visait à réformer l'économie libyenne, notamment après le gel des sanctions internationales. Il fait allusion à l'augmentation à la fois du PIB et du pourcentage de contribution des secteurs non pétroliers dans ce plan, et il a attribué cette augmentation au processus de libéralisation de l'économie libyenne, qui impliquait certaines mesures telles que la privatisation de certaines entreprises publiques et l'ouverture de la porte à la participation étrangère aux activités économiques. En soutenant les activités productives, le conseil d'administration de la Banque centrale a publié sa décision n° 16 de 2004 pour réduire le taux d'intérêt sur les prêts industriels et agricoles de 5% à 3% (Hanibich, 2009).

À la fin de 2004, le nombre de banques commerciales dans le secteur bancaire de la Libye s'élevait à 57 (Hanibich, 2009). Cependant, le secteur bancaire est resté dominé par la propriété publique.

Il convient de mentionner que bien que la période 1993-2004 ait été témoin d'importants changements dans le secteur bancaire en Libye, notamment en ce qui concerne la question de la privatisation, l'attitude des banques commerciales libyennes est restée généralement inchangée. Selon Husien (2007), les banques commerciales ont poursuivi leur politique de réserve dans l'octroi de prêts au cours de la période 1993-2004. Le ratio du crédit au total des dépôts est passé de 86,2 % en 1993 à 60 % en 2004, et bien qu'il y ait eu une politique de l'État pour encourager le secteur privé, les banques commerciales ont continué à diriger la plupart de leurs crédits (environ 80 %) vers le secteur public. Outre le fait que la Banque centrale soit ou non responsable d'une telle tendance - d'autant plus qu'elle était propriétaire des grandes banques du secteur bancaire - Husien (2007) mentionne également la propriété de la Banque centrale des banques publiques comme étant une faiblesse du système bancaire libyen. Le conflit d'intérêt potentiel entre les rôles

de la Banque centrale, en tant que propriétaire des banques dominantes et en tant que régulateur du secteur bancaire, affaiblit l'efficacité de la banque.

6. La sixième étape: 2005-2010:

Cette période est caractérisée par la promulgation de la loi bancaire n°1 le 12 janvier 2005. Dans cette loi, les questions d'octroi de crédit et de propriété des banques ont été abordées. L'article n° 79 confiait au conseil d'administration de chaque banque la responsabilité de formuler et d'appliquer les règles d'octroi de crédit. Cependant, cela devait se faire dans le cadre de la politique de crédit, définie par la Banque centrale qui, à son tour, devrait être conçue conformément à la politique générale de l'État.

Concernant la question de la propriété des banques, l'article 67 stipulait que les banques commerciales devaient prendre la forme d'une société anonyme libyenne et que les actions de ces banques pouvaient être détenues par des personnes physiques et morales, publiques et privées. Cet article a également ouvert le secteur aux succursales et bureaux de représentation étrangers. En outre, il autorisait la Banque centrale à autoriser les banques étrangères à détenir des actions dans des banques nationales et même à créer des banques à capitaux étrangers.

Hanibich (2009) a considéré que la période commençant à partir de 2005 était le véritable début de la réforme des politiques monétaire et bancaire en Libye. Cette période a été le témoin d'événements importants dans le secteur bancaire et le secteur financier en général.

L'année 2005 a vu la poursuite de la privatisation de certaines unités de production et de service, et l'adoption de certaines lois et résolutions pour encourager la participation des investisseurs locaux et étrangers aux activités économiques (Banque centrale de Libye, 2005). En 2005, en plus de la promulgation de la loi n° 1, 2005, la Banque centrale de Libye a publié plusieurs résolutions. Ils comprenaient un certain nombre de résolutions autorisant certaines banques étrangères à ouvrir des bureaux de représentation ; résolution (n° 22) donnant au public la possibilité d'acheter des actions de la Banque du Sahara ; et résolution (n° 46) autorisant la création de la banque d'Alwaha (banque commerciale libyenne à capitaux étrangers) (Banque centrale de Libye, 2005). À la fin de l'année, le nombre de banques commerciales, y compris les 48 banques régionales existantes, atteignait 58. Les succursales et agences bancaires ont augmenté de 10 par rapport à l'année précédente et leur nombre a atteint 444 (Banque centrale de Libye, 2005). L'autorisation a également été donnée aux banques étrangères d'ouvrir des bureaux de représentation.

En mai 2005, Saif Al-Islam, le fils d'Al Kadhafi, a annoncé lors de la réunion régionale du Forum économique mondial en Jordanie que les cinq grandes banques commerciales seraient bientôt privatisées et que les banques étrangères auraient la possibilité de détenir jusqu'à 50 % des actions de ces banques, et de participer à leur gestion (Kumati, 2008). Au niveau gouvernemental, le gouvernement libyen a publié deux décisions, n° 8 et n° 737, concernant l'organisation de l'ouverture et de l'enregistrement de succursales et de bureaux de représentation pour les sociétés étrangères en Libye (Sharkasi, 2011). En outre, le gouvernement libyen a publié la résolution n° 20 relative aux prêts au logement et à l'immobilier, et aux activités économiques, notamment la production, les services et l'artisanat. Des millions ont été transférés aux banques spécialisées—la Banque d'épargne et d'investissement, la Banque de développement et la Banque agricole—à utiliser pour le financement des activités économiques mentionnées ci-dessus. La mise en œuvre de cette résolution a entraîné une augmentation de la masse monétaire qui, à son tour, a entraîné un taux d'inflation positif (2,0% pour la première fois depuis 2000), et a réduit le montant du crédit accordé par les banques commerciales (hors banques régionales) en raison du crédit accordé par les banques spécialisées à un taux d'intérêt inférieur (Banque centrale de Libye, 2005).

En 2006, le gouvernement a poursuivi sa politique de privatisation et d'investissement étranger. Cependant, l'augmentation de la masse monétaire et du taux d'inflation s'est poursuivie, en raison des crédits accordés par les banques spécialisées, et d'une augmentation du taux de dépenses publiques (Banque centrale de Libye, 2006b).

Cette année-là, le nombre de banques régionales a baissé. En février, vingt et une banques régionales ont fusionné pour former la Société Bancaire Nationale, qui est devenue une banque commerciale appelée la banque du nord-africain. La Banque centrale a fixé un délai aux 37 autres banques régionales pour corriger leur situation conformément aux dispositions de la loi n° 1 de 2005 (Banque centrale de Libye, 2006b). La plupart avaient rencontré des difficultés financières,

telles que l'augmentation du montant de leurs créances douteuses, l'incapacité de faire face à leurs obligations et de remplir le capital souscrit minimum requis par la loi n° 1 de 2005. Ceci s'ajoutait à la faible qualité de leurs services. Davantage de banques régionales ont fusionné en 2007, et les autres se sont converties en quatre banques commerciales. En outre, la Banque centrale a vendu ses actions restantes dans la banque de sahra (58%) au Fonds de développement économique et social, l'une des institutions financières publiques opérant dans le secteur financier libyen.

La Banque centrale de Libye a également publié sa résolution n° 56, 2006, acceptant et certifiant les résultats d'une étude (a) menée pour examiner la stratégie d'entrée des banques étrangères sur le marché bancaire libyen et (b) visant à restructurer le système financier et le secteur bancaire. La mise en œuvre des recommandations de cette étude a commencé au second semestre 2006, mais la première étape pratique a eu lieu en 2007 (Hanibich, 2009). En dehors de cela, neuf autorisations ont été délivrées pour ouvrir des bureaux de représentation de banques étrangères. Cette année a également vu la création de la Bourse libyenne. Le gouvernement libyen a publié sa résolution n° 134 le 3 juin 2006 instituant ce marché. À la fin de l'année, quatre banques étaient cotées sur le marché (Banque centrale de Libye, 2006b) ainsi que trois autres sociétés.

En 2007, la masse monétaire et le taux d'inflation ont continué d'augmenter, en raison d'une augmentation des dépenses publiques et des crédits accordés, notamment par les banques spécialisées. Sur le marché boursier libyen, il n'y avait que six sociétés cotées, dont quatre banques. Le 17 juillet 2007, la Banque centrale a annoncé que 19% des actions de Sahara Bank (détenues par le Fonds de développement économique et social) ont été vendues à BNP banque de Paribas. Cette transaction était la première du genre en Libye (Hanibich, 2009). Dans le cadre de cette étape, la Banque centrale a émis une résolution pour vendre ses actions dans la banque d'Al Wahda. Cinquante-quatre pour cent (sur les 87 % détenus par la Banque centrale) des actions de la banque d'Al Wahda ont été vendues au Fonds de développement économique et social. Une autre résolution, n° 50, 2007, a été prise pour fusionner deux autres grandes banques : banque de Gumhouria et banque d'Umma. Trois autres autorisations ont été délivrées pour des bureaux de représentation de banques étrangères, et à la fin de 2007, il y avait 19 bureaux (Banque centrale de Libye, 2007).

Le niveau de la masse monétaire et le taux d'inflation ont augmenté en 2008 pour les mêmes raisons que les années précédentes. En ce qui concerne le secteur bancaire, il y a eu des changements importants dans le secteur. Le 13 février 2008, 19 % des actions de banque d'AL Wahda ont été vendues à la banque Arabe, la même banque qui avait exercé ses activités bancaires en Libye de 1952 à 1970, date du début du processus de nationalisation. La banque arabe (similaire à BNP banque de Paribas), dans le cadre de l'opération de vente, a obtenu le droit de contrôler la direction générale, d'être majoritaire au conseil d'administration et d'augmenter sa part dans la banque dans les années qui ont suivi.

La même année 2008, banque de Gumhouria a fusionné avec banque d'Umma sous le nom de banque de Gumhouria, qui est devenue la plus grande banque commerciale de Libye. Une autre banque appelée première banque du golf libyen a été fondée par la résolution de la Banque centrale n° 23, 2008 (Aspaq, 2011). Cinquante pour cent du capital de cette banque appartenait à première banque du golf libyen (PBGL), l'une des banques des Émirats arabes unis, tandis que l'autre moitié était détenue par la Libye, représentée par l'Economique & Alenmaa société d'investissement financier (ASIF) (une entreprise publique). C'était la quinzième banque commerciale opérant en Libye à la fin de 2010.

En ce qui concerne sa propriété des principales banques restantes, la Banque centrale a décidé de vendre certaines de ses actions dans le capital de la Gumhouria Bank et de la National Commercial Bank, apparemment en réponse à des critiques de conflit d'intérêts. Trois autorisations ont été délivrées aux bureaux de représentation de banques étrangères, et à la fin de 2008, il y avait 22 bureaux (Banque centrale de Libye, 2008). La Banque centrale a pris un certain nombre de mesures pour résoudre plusieurs problèmes liés aux problèmes de crédit (Banque centrale de Libye, 2008). Pour tenter de résoudre le problème des prêts non productifs, la banque a autorisé la création d'une société de services financiers spécialisée dans le recouvrement de créances. L'autorisation a également été donnée pour l'établissement d'un bureau appelé « bureau d'information sur le crédit » afin de fournir à toutes les banques des informations relatives au crédit sur les clients potentiels cherchant des prêts afin d'éviter d'accorder des prêts à des clients peu fiables ou non dignes de

confiance. En 2009, cette autorisation a conduit à la création du Centre libyen d'information sur le crédit. Par ailleurs, la Banque centrale a commencé à discuter de l'idée de soumettre les crédits accordés par les banques spécialisées aux conditions de crédit suivies par les banques commerciales. Concernant la Bourse libyenne, seules des sociétés financières (trois compagnies d'assurance et quatre banques) étaient cotées. Ainsi, l'indice de négociation sur le marché a continué à être faible.

En ce qui concerne le secteur bancaire en Libye, la Banque centrale a publié de nombreuses résolutions cette année afin d'accroître la concurrence dans le secteur bancaire (Banque centrale de Libye, 2009). L'une de ces résolutions était de déterminer les conditions et les procédures de participation étrangère dans la propriété des banques commerciales, qui ne devrait pas dépasser 49%. En outre, la Banque centrale a décidé d'augmenter le capital de la banque de Gumhouria à un milliard de LYD (en février) et le capital de la banque Nationale Commerciale à 500 millions de LYD (en mai). La Banque centrale a délivré sept autres licences pour des bureaux de représentation de banques étrangères, portant leur nombre à 29. En ce qui concerne le marché boursier libyen, cinq banques (en plus de cinq autres sociétés) ont été cotées cette année.

L'année 2010 a vu l'entrée de deux autres partenaires stratégiques dans les banques commerciales libyennes (Banque centrale de Libye, 2010a). Le premier était GFP (groupe financier portugais), qui est devenu actionnaire de la banque d'Aman à hauteur de 40 %. L'autre partenaire stratégique était Ahli groupe bancaire uni (Royaume de Bahreïn), qui détient 40 % de banque unie de Commerce et d'investissement. Le nombre de bureaux de représentation de banques étrangères est passé à 32 bureaux. De plus, et afin d'améliorer les performances du secteur bancaire, la Banque centrale de Libye a publié un guide de gouvernance auquel toutes les banques libyennes doivent adhérer (Banque centrale de Libye, 2010b).

Les principaux indicateurs de développement des banques commerciales libyennes sur la période 2005-2010 sont résumés dans le tableau 2. Cela démontre une croissance considérable des budgets des banques commerciales, en particulier de leurs capitaux et réserves, dépôts et crédits accordés. D'autre part, le tableau montre également des problèmes de prêts non performants et le taux croissant de liquidités.

Tableau (1) : Indicateurs de développement et de performance des banques commerciales (2005–2010)
(Millions LYD et taux)

| Article/Années | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------------|------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Capital and reserves | 1047 | 1176.3 | 1479.8 | 2144.4 | 3657.1 | 4517.8 |
| Total des dépôts | 1378 | 17359. | 24805. | 41530. | 48672. | 55313 |
| Actif total | 1852 | 23011. | 31185. | 50230 | 58767. | 65352. |
| Crédit total | 6166 | 7067.2 | 8191.3 | 10544. | 11812. | 13044. |
| Prêts/Actifs | 33.2 | 30.7 | 26.3 | 21 | 20.1 | 20.0 |
| Taux de croissance des | -5.3 | 14.6 | 15.9 | 28.7 | 12 | 10.4 |
| Non-performant prêts/prêts | 31.7 | 26.1 | 26.2 | 22.5 | 17 | 17.2 |
| Liquidités/avoirs (%) | 59.8 | 60.2 | 68 | 73.4 | 74.1 | 74.3 |
| Bénéfice net/actif moyen | 0.5 | 0.5 | .05 | 0.6 | 1.3 | 1.0 |

La source: Banque centrale de Libye (BCL), Statistiques financières et monétaires (2000–2010)

7. Insurrection du 17 février 2011

Le mois de février 2011 a vu le soulèvement des Libyens, dans le cadre du soulèvement du peuple arabe dans certains pays arabes. Il a commencé par appeler à la justice, à la démocratie et au respect des droits de l'homme, et a conduit à la fin du régime de Kadhafi. Les combats ont continué pendant des mois. Kadhafi a été tué le 20 octobre 2011, et la libération du pays a été annoncée par le Conseil national de transition trois jours plus tard, le 23 de ce mois. Comme on pouvait s'y attendre, l'effondrement de ce régime a entraîné des changements. Ce qui a confirmé cela, c'est que l'année suivante, la loi bancaire 1, 2005 a été modifiée par la loi n° 1 de 2012 et plus tard par la loi n° 46 de 2012, qui incluent des détails sur la banque islamique.

III- Conclusion :

Le secteur bancaire en Libye a connu des événements et des changements importants au cours de sa période d'existence. Cela a influencé le secteur bancaire, ses objectifs, ses activités et son impact sur l'économie libyenne. L'étude de l'évolution historique du secteur bancaire libyen peut nous aider à comprendre, puis à prévoir, l'attitude des banques libyennes vis-à-vis des questions financières et non financières, telles que les performances sociales et environnementales et la divulgation. Les chercheurs soutiennent qu'il existe des facteurs spécifiques qui influencent le niveau et la qualité de la divulgation sociale et environnementale des entreprises (DSEE), et ces facteurs sont les suivants : facteurs contextuels généraux ; caractéristiques de l'entreprise ; et les facteurs contextuels internes (Adams, 2002). Le secteur bancaire libyen a connu, tout au long de son histoire, notamment de 2005 à 2010, de nombreux changements dans certains de ces facteurs. Cependant, il est probable que l'influence de ces changements ne peut pas être pleinement comprise et justifiée indépendamment du contexte du développement antérieur du secteur bancaire libyen. Certains points doivent être soulignés à la lumière de ce qui est discuté dans ce document.

Premièrement, les banques étrangères ont laissé une image négative sur les premières pages de l'histoire bancaire libyenne. Ils ont démontré, dans la période précédant la seconde moitié des années 70, que les banques peuvent aller au-delà de leurs rôles économiques et financiers légitimes pour opérer de manière contraire à l'éthique et même immorale qui sert des intérêts commerciaux ou politiques internationaux au détriment des intérêts de la nation, dans lequel ils exercent leurs activités. Les banques italiennes en ont été un bon exemple lorsqu'elles ont participé aux plans de colonisation de la Libye.

La domination des banques étrangères sur le marché libyen et leur monopole des activités bancaires ont laissé le peuple libyen dépourvu de compétences bancaires de base, d'expérience et d'éducation - une question qui a été suggérée par un sous-comité des Nations Unies comme un facteur clé dans la résolution des problèmes économiques de la Libye. Les banques étrangères ont en outre entravé les performances de la Banque centrale de Libye (au cours des premières années de sa création) et sapé son rôle attendu dans le secteur financier et bancaire en tant que régulateur, contrôleur et chef du secteur bancaire. Ce conflit d'intérêts entre l'État libyen et les banques étrangères a conduit ces banques à faire face à des représailles dès que les conditions économiques et politiques importantes ont changé en Libye. Le résultat a été une réaction extrême sous la forme de politiques de nationalisation et de libéralisation qui ont interdit toute forme de participation ou de propriété étrangère dans ce secteur pendant plus de trois décennies.

Deuxièmement, la raison fondamentale derrière la création de banques libyennes était de mettre en œuvre des plans nationaux de développement économique et social. Ce rôle a été renforcé par le changement politique qui s'est produit à la fin des années 60, qui a mis l'accent sur de tels objectifs. Il semble que depuis lors, cet héritage n'ait cessé de peser sur l'esprit des décideurs bancaires. Ceci a potentiellement un impact négatif sur le profit commercial en tant qu'objectif et affaiblit par conséquent le rôle du profit dans la question de la DSEE. En conséquence, la relation entre le profit et le niveau de DSEE devrait être insignifiante.

Troisièmement, l'idéologie politique, économique et sociale du Livre vert, qui a affecté la vie libyenne depuis les années 70, a eu de profondes implications sur la performance des banques libyennes pendant une longue période. Cette idéologie est à l'origine de nombreux problèmes auxquels sont confrontées les banques commerciales libyennes. Par exemple, considérer les activités commerciales et le profit comme des phénomènes d'exploitation jette un doute sur l'exactitude du terme « banques commerciales », et a conduit ces banques à être impliquées dans des activités non rentables en Libye. De plus, la domination du secteur public pendant des décennies dans tous les secteurs économiques de l'économie libyenne et son échec ultérieur ont gravement affecté le secteur bancaire en termes de prêts non productifs et d'inefficacité des performances bancaires. En tant que tel, il semblerait être une erreur de jugement d'ignorer l'impact de l'idéologie de la Livre vert.

Quatrièmement, et tout aussi important, l'exploration, la production et l'exportation de pétrole ont considérablement et positivement changé la situation économique de la Libye. De même, la baisse de la demande mondiale de pétrole – et la baisse des prix du pétrole qui en a résulté – a eu des implications négatives sur le niveau de développement économique et sur les plans de

développement et sociaux. Dans les deux cas, le secteur bancaire libyen a été touché. Dans le premier cas, les banques ont été contraintes de financer des plans pour des projets principalement publics ; dans le second cas, il a dû assumer la charge de couvrir une partie du déficit budgétaire général. Au cours de la période 2005-2010, la forte dépendance de l'économie vis-à-vis des recettes pétrolières s'est poursuivie, et il est raisonnable de supposer que les secteurs économiques en Libye (y compris le secteur bancaire) ont été affectés par la fluctuation des prix et de la demande de pétrole. L'impact de telles questions ne doit pas être laissé de côté lorsque l'on discute de tout type d'activités bancaires, qu'elles soient financières ou éthiques.

Le cinquième point est que l'isolement de la Libye en raison des sanctions imposées par la communauté internationale a contribué à créer un fossé des connaissances dans compte tenu des évolutions les plus récentes dans le secteur bancaire. La mise en place de ces changements peut prendre un certain temps. Une attention particulière doit être accordée au niveau d'éducation du personnel des banques et aux programmes de formation proposés pour améliorer la compréhension de l'attitude des banques libyennes vis-à-vis des questions financières et non financières.

Sixièmement, la pression exercée par la communauté internationale en raison des sanctions politiques et économiques a été une motivation majeure pour réévaluer de nombreuses politiques libyennes, y compris celles d'importance économique, financière et bancaire. La mise en place de la Bourse libyenne, le virage vers une économie de marché et l'ouverture du marché libyen aux investissements étrangers peuvent être considérés, même en partie, comme le résultat de pressions internationales. Ainsi, les questions politiques ne peuvent être ignorées lors de l'étude des pratiques bancaires libyennes et des raisons de leurs faibles niveaux de réussite.

En résumé, l'examen de l'évolution historique du secteur bancaire libyen illustre que la culture de ce secteur est le résultat de circonstance ; es mixtes, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur bancaire. En fait, c'était beaucoup plus influencée par les politiques et les décisions prises en dehors du secteur bancaire. Le système politique et l'intervention de la volonté politique ont été la principale cause des changements dramatiques dans le secteur bancaire libyen. Par conséquent, la prise en compte des facteurs contextuels externes (facteurs politiques, facteurs économiques et facteurs culturels) dans l'enquête sur les questions bancaires est une étape très importante pour parvenir à une conclusion précise. Pour être plus précis, on peut dire que toute tentative de comprendre la faible performance des banques libyennes, financièrement ou non financièrement, nécessite de comprendre les facteurs externes, en particulier l'environnement politique qui a élaboré la culture et le comportement des institutions économiques et les banques en Libye.

Références:

- Adams, C. A. (2002). Internal organisational factors influencing corporate social and ethical reporting: Beyond current theorising. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*.
- Alwaddan, A. (2005). Banking reforms and banking efficiency in Libyan commercial banks: a non-parametric approach (Issue June) [University of Northumbria at Newcastle (United Kingdom)]. <http://ethos.bl.uk/OrderDetails.do?uin=uk.bl.ethos.416066>
- Aspaq, K. S. A. (2011). A Suggested Pattern for Comparison Between the Financial Performance in Aljamhuriya Bank and Alshari Bank in Libyan Jamahiriya. PhD Thesis, Damascus University, Syria (Arabic).
- Baej, Y. (2013). A Comparison of Key Dimensions in Conventional and Islamic Banking: An International Perspective with Implications for the Bank Transformation Process in Libya. Published Doctoral Dissertation) Griffith University.
- Elmogla, M. (2009). Corporate social reporting in a transition economy: the case of Libya. University of Huddersfield.
- Fakhri, G., Menacere, K., & Pegum, R. (2009). The impact of contingent factors on the use of performance measurement system in the banking industry: The case of Libya. A Paper Presented at Salford Postgraduate Annual Research Conference, Salford.
- Gabgub, A. I. (2009). Analysis of non-performing loans in the Libyan state-owned commercial banks: perception analysis of the reasons and potential methods for treatment. Durham University.
- Gait, A. H. A. (2009). Libyan attitudes towards Islamic methods of finance: An empirical analysis of retail consumers, business firms and banks. Griffith Business School, Griffith University.
- Habara, M. A. (2009). Credit Risk modelling in a developing economy: the case of Libya. PhD, Griffith University, Brisbane.
- Hajjar, S. G. (1980). The jamahiriya experiment in Libya: Qadhafi and Rousseau. *The Journal of Modern African Studies*, 18(2), 181–200.

- Hanibich, A. R. (2009). The Impact of Banking System Reform on Performance Efficiency and Development of Banking Services in Libya During the Period 1999-2008. PhD Thesis, Neelain University, Sudan (Arabic).
- Husien, N. M. (2007). Financial sector development, savings and economic performance: A case study of Libya. University of Salford.
- John, R. B. (1985). EGH Joffé and KS McLachlan, eds., Social and Economic Development of Libya (London: Middle East and North African Studies Press, 1982). Pp. 382. International Journal of Middle East Studies, 17(2), 286–288.
- Kumati, A. (2008). Commercial banking in Libya and the potential for Islamic banking. Durham University.
- Mashat, A. A. (2005). Corporate social responsibility disclosure and accountability (the case of Libya). Manchester Metropolitan University.
- Sharkasi, O. (2011). The Impact of Investment in Accounting Information Systems on Business Performance: The Case of the Libyan Commercial Banks. University of Gloucestershire.

How to cite this article by the APA method:

Adnane Mehiri, Abdelatif Taloba. (2022). L'évolution du système bancaire libyen ,**Roa Iktissadia Review**, Algeria : University of El-Oued, 12 (01), 286-302.

The copyrights of all papers that were published in this journal are retained by the respective authors as per the [Creative Commons Attribution License](#).



Roa Iktissadia Review is licensed under a [Creative Commons Attribution-Non Commercial license](#) (CC BY-NC 4.0)